

GIAMBATTISTA VICO

RÉPONSES AUX OBJECTIONS FAITES
À LA MÉTAPHYSIQUE

De antiquissima Italorum sapientia,

Liber metaphysicus

1711 – 1712

Traduction, présentation et notes par
Patrick VIGHETTI

Préface de
Alain PONS

L'Harmattan

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

Espace L'Harmattan Kinshasa
Fac. des Sc. Sociales, Pol. et
Adm. ; BP243, KIN XI
Université de Kinshasa – RDC

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

L'Harmattan Burkina Faso
1200 logements villa 96
12B2260
Ouagadougou 12

I

LES MOTS « VERUM » ET « FACTUM », « CAUSSA » ET « NEGOCIUM », SIGNIFIAIENT DEUX CHOSES CHEZ LES LATINS.

Ainsi, en ce qui concerne les deux premiers mots, Phédria, dans *l'Eunuque*⁸, demande à Dorus :

Cherean tuam vestem destraxit tibi ?
[c'est Chéréa qui t'a pris ton vêtement ?]

Celui-ci répond alors : *Factum* [C'est vrai].
Le jeune maître ajoute : *Et ea est indutus* ? [Et il l'a mis ?]
Et l'eunuque de répondre encore : *Factum* [C'est vrai].
Ce qu'un Italien traduirait à chaque fois par : « *È vero* » [C'est vrai].

Chrémès, dans *Le Bourreau de soi-même*⁹, reprend son fils Clitiphon :

Vel heri in vino quam immodestus fuisti !
[Et puis, hier, quand tu avais bu,
comme tu as manqué de mesure !]

Syrus, qui feint d'être d'accord avec le vieillard, confirme : *Factum* [C'est un fait].

⁸ Térence, *L'Eunuque*, IV, 4, vv. 39-40.

⁹ Térence, *Le Bourreau de soi-même*, III, 3, v. 7.

Mais comme on pourrait objecter que ces passages discutent de faits, où *factum* peut bien traduire nos expressions « *egli è succeduto* », « *avvenuto* » [c'est cela qui s'est produit, c'est cela qui est arrivé], ou une autre de ce genre, mentionnons l'un des nombreux passages où l'on parle de choses, et où *factum* ne saurait signifier rien d'autre que *verum*.

Pseudolus et Calidore, dans le *Pseudolus*¹⁰ de Plaute, injurient à tour de rôle l'entremetteur Ballion, lequel affirme avec aplomb que toutes ces injures à son égard sont fondées.

Pseudolus. *Impudice* ! [Infâme !]

Ballion. *Ita est*. [C'est cela.]

Pseudolus. *Sceleste* ! [Scélérat !]

Ballion. *Dicis vera*. [Tu dis vrai.]

Pseudolus. *Verbero* ! [Coquin !]

Ballion. *Quippini* ! [Assurément !]

Calidore. *Bustirape* ! [Pilleur de tombes !]

Ballion. *Certe*. [Certainement.]

Calidore. *Furcifer* ! [Pendard !]

Ballion. *Factum optume*. [C'est tout à fait vrai.]

Or, nul ne traduira cette dernière affirmation autrement que par : « C'est tout à fait vrai ».

Quant aux deux autres mots, c'est en latin tout à fait vulgaire que *caussa* et *negocium* ont le même sens, de sorte que notre vulgaire « *cosa* » [chose] ne vient pas d'autre part que du latin *caussa*. Ce que nous voulons dire par « chose », les Latins le rendent par le neutre. Nous disons par exemple « bonne

¹⁰ Plaute, *Pseudolus*, I, vv. 350-355.

chose », quand les Latins disent *bonum*, auquel les grammairiens préfèrent *negocium*. Mais comme il faut distinguer, selon Quintilien¹¹, la langue des grammairiens et celle des Latins, réduisons de moitié cette difficulté, en en appelant aux auteurs latins. La première idée que forment les jurisconsultes, fidèles dépositaires de la pureté latine au plus fort de la décadence, lorsqu'ils entendent le mot *caussa*, est celle d'« affaire » [*negozio*], comme le remarque Johannes Kahl¹² dans son *Lexique*. Voilà pourquoi la différence principale qu'ils enseignent aux débutants, entre un pacte et un contrat, consiste en ce qu'il y a « contrat » lorsqu'une affaire est conclue, lorsqu'un acte est accompli, tel que l'emprunt, la détermination du prix des marchandises ou des formes légales des questions et des réponses [dans un contrat verbal]¹³. Ainsi, le prêt, la vente, la convention sont des contrats. En revanche, un « pacte » ne contient ni affaire, ni fait, mais reste un simple accord en vue de faire quelque chose, comme le sont les promesses de prêter, de vendre, de passer des conventions, ce qu'ils appellent « promesses nues » ou « pactes nus », puisqu'ils sont dénués de cause, d'affaire, de fait.

On nous rétorquera qu'il s'agit là de mots savants, quand notre propos était de tirer l'antique sagesse italienne du latin vulgaire. Pour ne pas éluder la question, je choisirai, parmi les innombrables passages des auteurs comiques où la langue

¹¹ *Institutio oratoria*, I, 6, 27.

¹² Jurisconsulte allemand, professeur à Heidelberg, dit Calvinus, auteur d'un *Lexicon juridicum*, plusieurs fois réimprimé du XVI^e au XVIII^e s.

¹³ Ce contrat verbal, ou *stipulatio*, comportait des formules rituelles, sous forme de questions et de réponses, que devaient prononcer les contractants. Cf. *SN* §§ 569, 1030 et 1072.

est bien celle du vulgaire, celui de *l'Andrienne*¹⁴ de Térence, où à Pamphile qui dit que Chrémès se contente du fait que Pasi-boulè demeure sa femme :

De uxore ita ut possedi, nihil mutat Chremes

[À ce mariage, tel que je l'ai conclu de fait, Chrémès ne veut rien changer]

Chrémès répond : « *Caussa optima est.* » [La cause est entendue.] Ce que nous traduirions en italien par « *il negozio, il partito è buonissimo* » [L'affaire, le parti est excellent]. La distinction la plus légère qu'on puisse jamais trouver entre ces deux mots est celle que relève Quintilien¹⁵, à savoir que *caussa* signifie *hypothesis*, et *negocium*, *peristasis* ; autrement dit, le premier renvoie à la « matière du fait », le second aux « circonstances » ; mais cela n'empêche pas que le mot *caussa* ne recouvre ce que nous, nous appelons « *negozio* »¹⁶.

Je crois dès lors, si je ne m'abuse, m'être suffisamment montré prêt à traiter sans honte avec le monde des lettres, fort de cette bonne foi à laquelle est précisément tenu qui raisonne et écrit sans s'aider de références, de témoignages, ou d'autorités ; et ainsi, votre remarque pouvait s'appuyer sur la confiance dont vous aviez eu l'amabilité de m'honorer à ce sujet.

14 Térence, *L'Andrienne*, V, 4, v. 46.

15 *Institutio oratoria*, III, V, 7 : « Les questions définies impliquent, au contraire, des faits, des personnes, des circonstances de temps, etc. ; elles sont appelées hypothèses par les Grecs, "causes" par nous », trad. J. Cousin, « Les Belles Lettres ».

16 Cf. *De ant.*, chap. III, p. 89 et n. 65 p. 148.